DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN) sur la commune de Velaux : avenant à la convention de mise en oeuvre du programme d'action

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention quadripartite de mise en œuvre du programme d'action du PAEN de Velaux 2017-2018 joint au rapport ;
- d'allouer un crédit d'un montant de 7 783,60 € à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'animation technique et un crédit d'un montant de 4.200 € à la SAFER pour l'animation foncière dans le cadre de cette convention.

La dépense globale correspondante, soit 11 983,60 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée